



Honoraires TTC de transactions sur les terrains à bâtir, de loisirs, d'étangs, de bois & forêts, de terres agricoles

Applicable au 1^{er} octobre 2025

A charge vendeur ou acquéreur suivant les conditions émises au mandat de vente

PRIX NET VENDEUR	FORFAIT ou TAUX
0 à 10 000 €	Forfait 2 500 €
10 001 à 25 000 €	Forfait 4 500 €
25 001 € à 30 000 €	18 %
30 001 € à 40 000 €	16 %
40 001 € à 50 000 €	14 %
50 001 € à 60 000 €	12 %
60 001 € à 70 000 €	11%
70 001 € à 90 000 €	10 %
90 001 € à 120 000 €	9 %
120 001 € à 150 000 €	8.5 %
150 001 € à 180 000 €	8 %
180 001 € à 200 000 €	7.5 %
200 001 € et au-delà	7 %

Expertise Foncière : 380 € TTC (*Etude portant sur l'optimisation de la vente de votre terrain : demande de CU, division parcellaire, gestion de l'Etude de Sol...)* :

Elle sera offerte si vous nous confiez votre terrain à la vente